

AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 21-1089

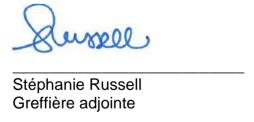
Modifiant certaines dispositions du plan et du *Règlement de zonage numéro 15-924* visant à ajouter les usages du groupe C204 (commerce de détails et services légers de grande surface) avec les normes applicables et un usage du groupe I101 (industrie légère) dans la zone UR-C5

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée:

- que le conseil municipal a adopté le 12 avril 2021 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 21 mai 2021

Le tout, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 21 mai 2021



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 mai 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 21 mai 2021

Stéphanie Russell Greffière adjointe